

tout sur TOUT

Bulletin municipal d'informations n°35 / Nov.2022

La Brillanne

2^e Marché

de Noël

vendredi 2 décembre 2022

de 14 h à 19 h

-  Artisans locaux plus de 25 exposants ! à partir de 14 h
-  Décoration & Illumination du sapin de Noël à 17 h
-  Musique : orgue de barbarie et chants
-  Spectacle déambulation musicale 17 h à 18 h
-  Stands parents d'élèves
Vente de boissons, gâteaux et blé de Sainte-Barbe



Marché organisé par
la municipalité de La Brillanne



Édito du Maire



Chères Brillannaises, Chers Brillannais,

150 ans après la mise en service de la gare, les travaux du Pôle d'Échange Multimodal vont commencer et devraient être terminés courant deuxième trimestre 2023. Les travaux vont permettre notamment de déplacer les deux arrêts de car situés dans des virages, de remettre les bornes escamotables à l'entrée de la zone artisanale,...

Pour être plus précis le 25 novembre 1872, du 26 novembre au 31 décembre 1872, soit 36 jours, la ligne de la Brillanne enregistre et réceptionne 1 160 voyageurs !!!

A notre niveau nous nous sommes engagés dans un plan de sobriété énergétique autour de trois axes : éclairage public, illuminations de Noël et bâtiments communaux :

1. Éclairage : remplacement de l'éclairage public avec des ampoules LED, extinction nocturne de l'éclairage public de 23 h à 5 h, mise en veille du panneau d'information lumineux de 23 h à 5 h et coupure de l'éclairage du clocher de 23 h à 5 h.
2. Illumination de Noël : baisse du nombre de jours d'éclairage, maintien du nombre d'allumage
3. Bâtiments communaux : température de référence dans les bâtiments communaux, réduction des horaires d'ouverture des services municipaux : 1 h par semaine (en cours de réflexion), réduction du nombre d'impression couleur : Mairie et Ecole et aménagements des bâtiments communaux : poursuite de l'installation d'éclairage plus économe, poursuite du remplacement des radiateurs énergivores, poursuite de l'isolation.

Ce plan évoluera et sera enrichi en fonction des diagnostics réalisés, des contraintes légales et financières.

Les deux visites officielles permettent de porter à la connaissance de nos partenaires les dossiers communaux.

A notre modeste échelle, nous continuons toujours de vous donner le plus de pouvoir d'achat en agissant sur les leviers mis à notre disposition. La mise en place de la cantine à 1 € s'inscrit dans cette trajectoire.

Notre village est riche de ses diverses et nombreuses associations. Sans être exhaustif, félicitations au comité des fêtes pour la traditionnelle fête du dernier week-end d'août et à Belles Mécaniques Brillannaises pour avoir réussi la première course de caisse à savon.

Le 11 Novembre et le 8 Mai, sont toujours des moments forts, des moments d'humilité et des moments de transmission.

Nous devons toujours tirer les leçons du passé et le monument aux morts, où sont inscrits les noms des enfants de notre village morts pour LA LIBERTÉ pour NOTRE LIBERTÉ, nous rappelle que ce souvenir est essentiel.

- **ANDRINOPLE Jean** : Né le 21/08/1898 à Forcalquier, matricule 653, télégraphiste, apprenti-marin, disparu en mer à 19 ans, le 22/06/1917
- **BASSET Félix** : Né le 27/07/1895 à La Brillanne, matricule 836, cultivateur, bataillon de chasseurs, décédé à l'âge de 20 ans, le 01/08/1915, avec la mention blessure de guerre
- **JOLLY Martial** : Né le 01/11/1893 à La Brillanne, matricule 52, boulanger, soldat au 157 Régiment d'Infanterie, tombé à l'âge de 21 ans, le 28/09/1914 à Bois de Géréchamp dans la Meuse, mort pour la France par blessures de guerre.
- **MARIE François** : Né le 20/08/1880 aux Mées, matricule 94, cultivateur, soldat 2^{ème} classe au 3^{ème} Régiment d'Infanterie, « Tué à l'ennemi » à 36 ans, le 14/03/1916 à Bhétincourt (Meuse).
- **MARIO Eugène** : Né le 08/12/1886 à Marseille, matricule 162, cultivateur, soldat 2^{ème} classe au 6^{ème} bataillon de chasseur alpin, « Tué à l'ennemi » à 28 ans, le 27/12/1914 dans le bois de Berthonval dans le Pas-de-Calais.
- **MARTIN Charles** : Né le 13/08/1878, mort le 11/03/1916 à 38 ans. 111^{ème} régiment d'infanterie. Il était boulanger.
- **MAGNAN Roger** : Né le 16/11/1910, mort le 12/01/1940 à 30 ans, 60^{ème} BCA
- **ADJUDANT MARTIN Gorges** : Né le 27/06/1906, mort le 15/06/1940 à 34 ans. 12^{ème} régiment tirailleur.
- **GRAND Pierre** : Né le 14/10/1904, mort le 17/08/1944 à 36 ans. FFI (Forces Françaises d'Intérieur).
- **Lt SARRIEGO Michel** : Né le 09/06/1914, mort le 17/08/1944 à 30 ans. FFI

Je vous souhaite une excellente fin d'année et serai très honoré de vous rencontrer lors de la présentation des vœux le samedi 7 janvier 2023.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous.

Votre maire Conseiller régional,
BORGHINI Jean-Charles

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



C'était il y a plus de 100 ans maintenant mais notre devoir à tous est de ne jamais oublier ceux qui sont morts pour la France. Le soldat au monument aux morts, récemment repeint, et les stèles avec les noms des soldats Brillannais attestent de cette période de combats au nom de Notre Liberté. Merci aux villageois d'être venus si nombreux leur rendre hommage.

tout sur TOUT - 2 -

au sommaire :

Édito du Maire	p 2
Cérémonie du 8 mai	p 2

ACTUALITÉS COMMUNALES

Visites officielles.....	p 3
Plan du village	p 3
Le feu vu de La Brillanne.....	p 3
Économisons l'énergie	p 3
A propos de l'antenne	p 4
Les services techniques	p 4
Une ergothérapeute a présenté son métier.....	p 4
Réunion publique : travaux d'aménagement de la gare.....	p 5
Comptes-rendus des conseils municipaux	p 6
Des nouvelles de l'école communale.....	p 6
ATLAS des zones humides disponible en mairie.....	p 7
Les composteurs, un outil utile pour le tri.....	p 7

LES ASSOCIATIONS

Une fête réussie	
Nouveau danse le mercredi	
Caisse à savon	
Le forum des associations	
Exposition des artistes brillannais, Bravo Maeva, championne de tennis, Le club de l'amitié est parti au Maroc, La Brillanne boules et son repas de coquillages.....	p 8 à 9

EXPRESSION LIBRE

Liste ENSEMBLE FAISONS RENAÎTRE LA BRILLANNE, Liste ENSEMBLE, Liste LA BRILLANNE AVENIR 2020	p 10 à 11
---	-----------

INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros utiles	p 12
ACTU :	
Food Truck	
Repair Café	
Cérémonie des nouveaux arrivants	p 12
Horaires de La poste	p 12
Don du sang	p 12
Horaires de médiathèque.....	p 12
Programme des festivités communales et associatives	p 12
État civil	p 12

Directeur de publication :
M. Jean-Charles Borghini.
La commission communication :
Chrystel, Anifa, David et Marcelle.

Maquette et impression :
Imprimerie de Haute-Provence
La Brillanne



site facebook
mairielabrilanne



VISITES OFFICIELLES

Mme Natalie WILLIAM, Sous-Préfète de Forcalquier, est venue en septembre à la rencontre de M. le Maire et des élus. De nombreux sujets ont été abordés : les futurs travaux comme l'aménagement de la gare ou encore le projet de rénovation du centre d'accueil Emile-Marie par la commune ; la révision du PLU en cours ; la vidéo protection par caméras ; l'aménagement du plateau des Ferrayes ou encore le projet de la sécurisation de la traversée de ville et celui des voies vertes. L'après-midi s'est terminée par la visite de PM Racing située dans la zone artisanale des Iscles. L'occasion pour Mme et M. ELENA de présenter leur entreprise florissante et l'acquisition de nouvelles machines permettant l'impression de photos logos et divers dessins sur tous types de supports.



Mme PAUL et M. DALMASSO, conseillers départementaux, sont également venus pour une rencontre très intéressante. Les principaux points abordés concernaient les compétences liées au Département à savoir, les demandes de subventions avec le FODAC (Fonds Départemental d'Aide aux communes) et les amendes de Police. Les projets concernant les infrastructures routières du village ont monopolisé l'attention des conseillers départementaux. Le Projet de voie verte reliant La Brillanne à Forcalquier et La Brillanne à Oraison est en cours d'élaboration. Le projet en partenariat avec le Parc du Lubéron, le Département et la Région, inclus une réflexion sur la traversée du village et sa sécurisation, une priorité pour les élus.

PLAN DU VILLAGE

Nous avons le plaisir de vous communiquer le nouveau fascicule avec le plan du village. Sous forme de dépliant, d'autres exemplaires sont disponibles en mairie.



LE FEU VU DE LA BRILLANNE

Fin juillet, l'incendie Villeneuve - Niozelles a brûlé 247 hectares de forêt... triste bilan pour notre environnement ! Heureusement pas de victimes grâce à l'envoi rapide des canadiens et trackers sur le site et aux courageux pompiers déployés sur place luttant jour et nuit pour maîtriser les flammes. Par ces quelques lignes nous tenons à les remercier.



ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE : extinction nocturne de l'éclairage public de 23 h à 5 h.

Le Conseil Municipal a la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Outre la réduction de la facture, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre les nuisances lumineuses. D'après les retours d'expériences similaires menées dans d'autres communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidences notables : pas d'augmentation des cambriolages en particulier...

La coupure de nuit nécessite des moyens techniques : adaptation des lampadaires et programmation. La DLVAgglo s'occupe actuellement de changer les ampoules traditionnelles en ampoules LED plus économiques. Prochainement les ampoules seront donc éteintes de 23 h à 5 h du matin, ne soyez donc pas surpris.



À PROPOS DE L'ANTENNE


Concernant la pose de l'antenne téléphonique... la mairie, ainsi que le Parc Naturel Régional du Luberon, ont émis un avis négatif pour cette installation sur un terrain privé. Malheureusement, le prestataire est allé devant la justice et le tribunal ne nous a pas suivis... les indemnités à payer pour la commune étaient très conséquentes.

Un autre opérateur avait voulu installer un mât à moins de 100 mètres de l'école sur un terrain communal et le conseil municipal s'y était opposé.

LES SERVICES TECHNIQUES

Cindy, Frédéric et Michel œuvrent sans relâche pour un village propre et bien entretenu. Livraisons des bennes à déchets verts, entretiens réguliers de la voirie, du cimetière et des bâtiments communaux, plantations et tailles des arbres... Dernièrement, ils ont fabriqué une passerelle en bois permettant aux élèves de l'école de traverser le canal de Manosque derrière le cimetière et ainsi éviter la bordure de la route départementale. Ils ont également posé un nouveau grillage à la crèche.



rejoignez-nous sur
facebook 

UNE ERGOTHÉRAPEUTE A PRÉSENTÉ SON MÉTIER



Un atelier proposé par le CCAS et financé par la Mutualité Française a eu lieu le 7 octobre 2022 en mairie de La Brillanne. Isabelle FEJOZ a précisé **le rôle de l'ergothérapeute qui est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace dans son domicile.** Vie quotidienne en société. Ainsi l'ergothérapeute :

- évalue les difficultés quotidiennes de la personne présentant un handicap (notamment en faisant des bilans ostéo-articulaires, neurologiques, musculaires, fonctionnels, d'autonomie ou encore d'évaluation des difficultés relationnelles) ;
- propose certains aménagements et des exercices de réadaptation. Il (ou elle) organise par exemple des activités d'artisanat, de jeu... de vie quotidienne ou de travail pour permettre une rééducation sensori-motrice ou des repères temporo-spatiaux ; le maintien des capacités fonctionnelles et relationnelles...

Pour savoir si on a le droit à une consultation d'ergothérapeute pour un diagnostic, on peut faire appel aux Caisses de retraite et complémentaires. Il existe des aides financières pour un aménagement de chez soi : Clic (centre local d'information de de coordination) ; Mdp (maison des personnes handicapées) ; Conseil départemental du 04 ; ANAH 04 qui valide la subvention, mais demander avant une visite de l'ergothérapeute.

Pour plus d'information s'adresser à l'accueil de la mairie.

RÉUNION PUBLIQUE : Travaux d'aménagement de la gare

Enfin les travaux de la gare pôle échange multimodal débuteront le 21 novembre et s'achèveront fin mars, mi-avril. C'est dans la salle du conseil municipal qu'une quarantaine de personnes sont venues écouter la présentation de M. Claude Chaillan, 2^e vice-président de la DLVA en charge des transports, de la mobilité et déplacements. Accompagné de techniciens, ils ont effectué une présentation du projet de sa genèse à aujourd'hui. Par la suite le public a pu poser de nombreuses questions.

A noter :

- un abri vélo sécurisé ainsi que des arceaux libres,
- de nouvelles places de stationnement, l'aménagement d'espaces verts,
- la conservation du château d'eau,
- la sécurisation des cheminements celui de l'accès à la zone artisanale.

Cette réunion s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.

Le plan est affiché sur les vitres de la salle du conseil : [nous vous invitons à venir le voir.](#)



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Pour plus de renseignements les comptes-rendus sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

► Deux opérations exceptionnelles « gestion des périls »

La maison située n° 3 Route des Alpes présente un danger suite à son incendie. En urgence, la commune a demandé sa mise en sécurité au propriétaire. Ce dernier n'ayant pas donné suite, M. le Maire a mandaté une entreprise pour sécuriser les lieux pour un montant total de 12 963€. Les propriétaires sont mis en demeure de rembourser la somme.



De même pour le péril au n° 5 rue de Guiran, les frais s'engagent à 1 443€. Il s'agit ici d'un mur de soutènement menaçant de s'effondrer sur la voie publique. La rue est interdite provisoirement dans l'attente des travaux effectués par les propriétaires du mur.

► Le site Les Ferrayes

L'établissement Public Foncier poursuit son projet d'aménagement sur la parcelle N498 de 12 500 m² près du cimetière. Pour engager l'opération d'environ 35 logements, une consultation auprès des opérateurs a été initiée. Cinq candidats ont répondu favorablement et c'est le groupement GGL qui a été choisi. Ce dernier présentera son projet au public, qui devra être validé par la Direction Départementale Territoriale et le Plan Local d'Habitat de la DLVAgglo pour la densité, le type et le nombre de logements.

La commune a été consultée et a demandé de préférence des petits logements (T2-T3) que la hauteur des constructions n'excède pas un étage afin de ne pas dénaturer le paysage et de s'insérer dans le prolongement du lotissement de La Désirade.

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE COMMUNALE

► Cantine sociale à 1 euro – Dispositif de subvention par l'État

L'État, dans le but de favoriser l'accès à la restauration scolaire, met en place un accompagnement des communes et des subventions. Le coût de revient moyen d'un repas comprenant le prix du repas, le prix des infrastructures et celui du personnel a été évalué au niveau national à 7,50 €.

L'État conseille de baser le système tarifaire sur les tranches CAF du quotient familial > ou = à 1 000 €.

► Gestion du périscolaire : garderie et cantine

L'absence des professeurs est un problème important dont la commune se préoccupe. Les services périscolaires et administratifs tentent malgré tout de gérer cela avec bonne humeur et tact. Nous remercions tous les parents de leur compréhension.

► Prestataire cantine scolaire Chez Marc

Nous avons changé de prestataire cantine et les retours sont plus que positifs, de nombreux parents, enfants ainsi que le personnel nous font part de leurs retours.

► Centre aéré

Un projet de création d'une annexe du Centre socio-culturel de La Cordelière de Forcalquier est en cours. Il faut pour cela monter de nombreux dossiers de financements, de plans pédagogiques, de recrutements, avec la DDCSPP et le CSC de La Cordelière. Patience... Nous espérons que cela voit le jour en 2023.

Enfants par classe



- Ecole Primaire - CE2 2022-2023 (12.1%)
- Ecole Primaire - CE1 2022-2023 (19.8%)
- Ecole Primaire - CP-CM1 2022-2023 (16.4%)
- Ecole Maternelle - MS-GS 2022-2023 (20.7%)
- Ecole Maternelle - PS 2022-2023 (17.2%)
- Ecole Primaire - CM2 2022-2023 (13.8%)



ATLAS DES ZONES HUMIDES DISPONIBLE EN MAIRIE

La compétence GEMAPI associe la bonne gestion des cours d'eau avec celle du risque inondation. Cette compétence inclut la protection et la restauration des zones humides dont le rôle est essentiel dans la régulation du cycle de l'eau (stockage, écrêtement, épuration, etc.). Cet atlas a été réalisé grâce à la contribution du **Parc naturel régional du Luberon** en apportant sa connaissance et son expertise sur les zones humides de la partie du territoire de DLVAgglo qui le concerne (rive droite de la Durance).

Rénovation énergétique :

Le Parc du Luberon vous accompagne

Vous voulez faire des économies dans votre logement tout en préservant la qualité de votre cadre de vie ? Vous vous demandez par où commencer et quelles sont les aides mobilisables ? Le Parc du Luberon vous conseille grâce à son service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) en Luberon Haute-Provence. Nos architectes-conseillers vous accompagnent gratuitement dans vos travaux pour diminuer vos consommations d'énergie, améliorer votre confort, tout en préservant le patrimoine architectural emblématique du Luberon.

Un architecte-conseiller disponible dans votre commune : dans chaque commune du territoire, un architecte-conseiller tient des permanences. En fonction de votre besoin et de votre projet, vous pouvez solliciter un rendez-vous avec lui, afin de vous faire accompagner tant sur l'aspect technique, administratif, que financier (recherche d'aides financières...), et ce jusqu'à la réalisation de vos travaux.

1. Conseils techniques pour élaborer votre projet

- Diagnostic énergétique simplifié
- Possibilité de faire une visite sur site
- Analyse du projet
- Conseil thermique et architectural
- Choix des matériaux (matériaux sains, bio-sourcés, respectueux du bâti ancien, issus de filières locales)
- Ressources documentaires

2. Conseils pratiques pour vos démarches administratives et vos recherches de financement

- Autorisation d'urbanisme
- Bilan des aides financières mobilisables
- Suivi de votre projet sur Internet

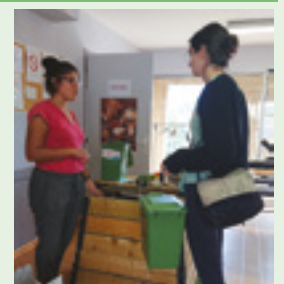


3. Aide au lancement des travaux.

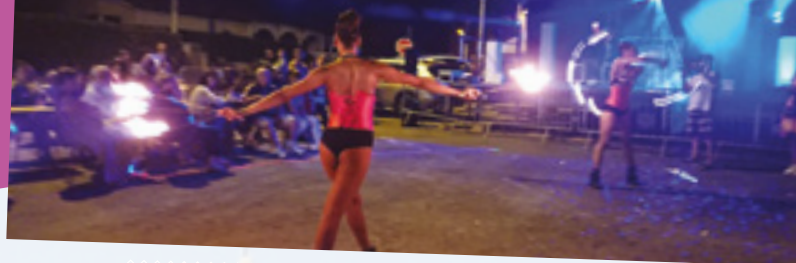
- Obtention de devis détaillés
- Accès à l'annuaire des entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)
- Proposition de chantiers exemples.

LES COMPOSTEURS : un outil utile pour le tri

L'opération de vente des composteurs en bois a tenu ses promesses sur le territoire de DLVAgglo. Avec une soixantaine de ventes au total. Début septembre, la DLVAgglo a organisé sur La Brillanne une distribution des composteurs préalablement réservés par les personnes intéressées. Ils sont repartis avec de bons conseils d'utilisations pour composter leurs déchets végétaux.



Les Associations



UNE FÊTE RÉUSSIE !

Après deux années d'annulations pour raison sanitaires, la fête a lieu pour le plus grand bonheur des villageois venus en nombre. Une bonne programmation avec un spectacle visuel mené par une troupe de jolies danseuses a été apprécié. Trois jours très denses pour l'équipe de bénévoles qui n'a pas ménagé ses efforts pour nous offrir une belle fête !



LE FORUM DES ASSOCIATIONS organisé par la municipalité



CAISSE À SAVON : Succès pour une première !

Le centre du village a connu une belle journée animée, le bruit des applaudissements remplaçant celui des moteurs. Une quinzaine de véhicules dénommés « caisses à savon » ont répondu à l'appel de l'association « Belles Mécaniques Brillannaises » et de son dynamique président Jacques MAZZOLENI. Le parcours balisé par des ballots de paille et des pneus était sécurisé la veille par l'équipe de bénévoles. Chaque participant avait construit sa « caisse à savon » dans les règles de l'art en respectant le règlement assez strict afin d'assurer la bonne sécurité au véhicule, au participant et au public. Le public venu très nombreux, les a encouragé et bien applaudi, l'ambiance était joyeuse avec un esprit « bon enfant » entre les concurrents. Une très belle performance à renouveler l'an prochain...



NOUVEAUTÉ

COURS DE DANSE LE MERCREDI

L'association Gym Brillannaise diversifie son offre en proposant des cours de Street dance avec la professeur Marina. Le mercredi matin l'activité est ouverte aux enfants de 6 à 12 ans et le soir aux adultes à 18h30. Si cela vous tente, le cours d'essai est gratuit.



EXPOSITION DES ARTISTES BRILLANNAIS ET ORAISONNAIS



Après une année 2021 dans laquelle toutes les expositions ont été annulées à cause des divers confinements dus au Covid, l'année 2022 fut très riche en expositions. En particulier, l'exposition de groupe **Estiv'Art 2022** du mois d'août consacrée aux artistes brillannais et oraisonnais adhérents à l'association L'Oppidum des Arts. Une découverte des artistes plasticiens talentueux qui vivent dans la Commune et qui ont exposé leurs œuvres en commun dans la convivialité et la bonne humeur, malgré la canicule !

Nous remercions de leur participation à l'exposition : Mesdames SIMONE CHAILLAN, MICHELINE RICHEBOIS, CHRISTINE LE REST, CORINE RICHAUD, Monsieur Yves SAUVADET, Madame Nadège DEZOBRY de La Brillanne,

Mesdames SHAA et Katy PEREZ d'Oraison et Messieurs Eric NEUVEGLISE de Manosque et CHABA de Corbières.

L'atelier de Scrapbooking animé le 20 août 2022 par Nadège DEZOBRY a été très innovant. Celle-ci, après une formation d'assistante culturelle et secrétaire à la Galerie Brillan'Art, a été nommée à l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2022 nouvelle Présidente de l'association L'Oppidum des Arts.



BRAVO MAEVA, CHAMPIONNE DE TENNIS



Le Tennis Club Brillannais compte parmi ses membres une joueuse de talent qui s'illustre au niveau départemental. Maeva, 20 ans, joue au tennis avec son papa depuis qu'elle a l'âge de tenir une raquette et au fil des années, elle a progressé avec régularité car très assidue et sérieuse dans ce sport. Étudiante en

2^{ème} année STAPS à Marseille, elle souhaiterait dans l'avenir devenir entraîneur de tennis pour les jeunes en passant le diplôme d'État. Son palmarès en 2022 est conséquent puisqu'elle a participé à de nombreux tournois et s'est qualifiée pour de nombreuses finales. Classée 3/15, elle a pu participer aux tournois des masters regroupant les meilleures joueuses départementales. Où elle s'est inclinée en finale. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ce sport et ses études !

LE CLUB DE L'AMITIÉ EST PARTI AU MAROC :

Approche de la culture et cuisine berbère, visite des souks, spectacles locaux...



L'ASSOCIATION LA BRILLANNE BOULES ET LE FAMEUX REPAS COQUILLAGES



ENSEMBLE FAISONS RENAÎTRE LA BRILLANNE



Brillannaises, Brillannais,

Et voilà, l'année 2022 touche déjà à sa fin..... Une année particulière, riche en actualité mais une succession de crises, un climat social tendu et un contexte économique morose. Sans parler de la guerre en Ukraine qui n'en finit pas...

La seule chose qui manquait à notre bonheur est une belle antenne pour orner notre village... C'est chose faite !

Ce ton est sarcastique bien sûr, mais nous ne pouvons malheureusement que déplorer l'apparition de ce mâât opérateur qui défigure notre paysage.

Il est évident que le déploiement des réseaux mobiles est une nécessité. Les besoins croissants en termes de communication et de divertissement ont fait apparaître tout un « écosystème » d'appareils connectés qui ne cesse de s'agrandir et qui est de plus en plus « vorace » en termes de données mobiles. De nouveaux besoins ont également émergés ou se sont développés suite à la crise sanitaire (télétravail, visioconférences, plateformes de streaming...). Enfin, le développement de la 5G, qui doit permettre un saut de performances en termes de débit, va apporter, dans un futur proche, une multitude de changements technologiques et de nouveaux usages (intelligence artificielle, mobilité autonome, maison connectée, ...).

Il est donc important que La Brillanne puisse s'inscrire dans « l'ère numérique » à venir, mais quel dommage qu'il n'y ait pas eu de concertation sur ce sujet avec tous les acteurs de la commune. Et que l'apparition de cette antenne ait été subie plutôt que construite après l'avortement du projet d'un mâât multi opérateur piloté par la commune.

Une concertation aurait permis d'évaluer les impacts possibles (environnementaux, sociaux, ...) de ce type d'installation et de les minimiser (intégration paysagère). Cela aurait également apporté des pistes pour réellement optimiser le déploiement des réseaux pour tous les habitants, au-delà de seules fins commerciales.

Sur une note plus optimiste, le projet de maison de santé est en bonne voie. Une équipe médicale est prête à nous rejoindre. Nous parlerons maintenant d'un centre de santé qui va regrouper plusieurs professionnels (médecins, IDE, ...) avec des horaires étendus, des possibilités de visites à domicile. Espérons que tout cela se concrétise.

En attendant, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et de vos proches,

David Liotta

(Ensemble faisons renaître La Brillanne)

LA BRILLANNE AVENIR VOUS INFORME...

En septembre, le Conseil Municipal a pris une délibération portant destitution de M. Christophe RENARD de ses fonctions d'adjoint au Maire dans les domaines suivants : urbanisme, gestion du patrimoine immobilier communal, espaces verts, voirie et cimetière. M. le Maire reprend les domaines cités accompagné pour la partie technique de M. FAUCOU et de Mme MANSUY pour la partie administrative, déléguée dans le projet de la « Maison de santé ».

Nous vous informons également que le projet rénovation énergétique du centre d'accueil a pris du retard pour des raisons d'ordre techniques financières. Le début des travaux est reporté au 1er semestre 2023. De plus, l'équipe municipale poursuit le travail dans l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Nous vous confirmons que l'ensemble du Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet de mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP). Cet outil foncier de préservation des terres agricoles permet de lutter contre les pressions urbaines et de juguler la spéculation foncière. Il sécurise à long terme la vocation agricole des surfaces concernées. Le rapport de présentation de 300 pages est consultable en mairie sur simple demande.

ENSEMBLE



Concitoiennes, concitoiens,

Une fois n'est pas coutume, je viens, ici, approuver deux décisions prises, à l'unanimité, par le conseil municipal lors de la dernière séance :

L'arrêt de l'éclairage public la nuit de 23 h à 5 h. Cette mesure a déjà été prise et est effective dans beaucoup de communes voisines. Outre la baisse de la facture électrique, c'est aussi une incitation symbolique à une sobriété énergétique de plus en plus urgente qui s'adresse à toute la population. Nous sommes en zone rurale et la vie nocturne des insectes et des animaux

est importante. La biodiversité s'en portera mieux. La mesure sera mise en œuvre quand tous les lampadaires seront équipés d'ampoules LED.

La cantine à 1 € pour les personnes aux revenus les plus modestes. C'est une initiative du gouvernement dont nous pouvons bénéficier, que nous avons adopté, et que la commune a mis en place dès la rentrée de septembre.

Fin octobre, nous avons eu la surprise de pouvoir participer à une réunion publique, organisée par la DLVA, sur l'aménagement du pôle multimodal de la gare. Le public a émis des suggestions, mais comme ce n'était qu'une information rien n'a pu être retenu. Tout le projet était déjà arrêté et les travaux devaient commencer début novembre. Pour notre Plan Local d'Urbanisme, toujours pas d'avancée, car il n'y a pas eu de réunion depuis juillet. La réponse à ma demande, souvent réitérée, sur le coût total de ce PLU, lancé en 2008 devrait m'être donné d'ici peu.

La réhabilitation de la salle des fêtes est retardée pour des raisons de communications entre nos services et les architectes. En retardant le projet, les coûts explosent. Déjà 50 000 € de suppléments à financer sur le budget communal 2023. Le lotissement des Ferrayes est lancé. Mais je ne sais rien n'étant pas invitée lorsque le promoteur est reçu en mairie.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite de bien préparer les fêtes de fin d'année, avec vos familles et vos amis, pour qu'elles soient magnifiques.

*Joëlle Dupré
(Ensemble)*



O' P'TIT RESTO

M. et Mme FELLONA sont heureux de vous accueillir dans le restaurant **O' P'TIT RESTO**, quartier de la gare.

Nouvelle décoration moderne, nouvelle cuisine savoureuse... et des prix corrects.

Ils vous attendent les midis du lundi au vendredi et vous proposent de réserver la salle pour des repas privés le week-end.

Contact au 04 13 37 76 12

Informations pratiques

INFOS UTILES

LA MAIRIE : 04 92 78 63 18

HORAIRE D'OUVERTURE :

Les matins : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Les après-midis : lundi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 00

Mail : mairie.labrillanne04700@orange.fr

Site : <https://la-brillanne.dlva.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedelabrillanne>

Pour prendre rendez-vous avec M. le Maire ou un des adjoints merci de contacter le secrétariat par mail de préférence qui transmettra.

SERVICES DE LA DLVA : 04 92 70 34 56

Régie de l'eau et assainissement : 04 92 78 41 33

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

TAXI PLANTEVIN Cédric : 06 03 08 55 14

ADMR (service à la personne) : 04 92 78 97 37

Ouverture lundi et mardi de 8h30 à 14h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30

3939 : ALLO SERVICE PUBLIC

pour tous renseignements administratifs



ANGELINO PIZZA

Quartier de la gare – les samedis soirs
Place Bon Accueil – les vendredis et dimanches soirs

MARCHÉ BIO

Place Sainte Agathe – les vendredis après-midi

K2 STREET FOOD

(hamburgers) Place Bon Accueil – les jeudis soirs

NEM VIET

(cuisine asiatique) Place Bon Accueil – les samedis soirs

ALLURE CANINE

(toiletage canin) Place Bon Accueil – 1^{er} samedi du mois

LE CRÉPIOT

Place Bon Accueil – les mardis soirs

NOUVEAUTÉ

NOUVEAU

Un distributeur automatique de billets se trouve au Tabac La Pergola 7034, route des Alpes.

HORAIRE D'OUVERTURE

MÉDIATHÈQUE Livre Mon Ami...

Lundi de 16h à 18h,
Mercredi de 10h à 12h
et Vendredi de 16h à 18h



le 08/12/22 et

le 02/03/23

de 14h à 19h
au Centre d'accueil



HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

13h45 – 16h15

Mercredi 13h45 – 16h

Samedi 10h15 – 12h30

PROGRAMME DES FESTIVITÉS COMMUNALES ET ASSOCIATIVES

Les détails seront affichés dans les panneaux.

DÉCEMBRE

02/12 MARCHÉ DE NOËL
14h - 19h - Place Bon Accueil

08/12 DON DU SANG
14h - 19h - Centre d'accueil

JANVIER 2023

07/01 VŒUX DU MAIRE
18h - Salle du conseil

07/01 REPAIR CAFÉ
L'atelier de réparation d'objets les 1^{ers} samedi de chaque mois se tiendra à compter du 7 janvier sur la commune de Volx.

FÉVRIER 2023

11/02 CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS
9h30 - Salle du conseil
Si vous êtes arrivés sur La Brillanne en 2022. Merci de venir vous inscrire en mairie, que vous soyez locataires ou propriétaires. Cette cérémonie est un moment de découverte et d'échange convivial, offert par la municipalité.

MARS 2023

08/03 DON DU SANG
14h - 19h - Centre d'accueil

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Toutes nos félicitations !

Loni CUVELIER
Maël BUTCHACAS
Lucas BELLUZZO
Myla BOSSO
Erratum : Mathys SÉRY
Mané YANG
Cassandra BERNARDY

MARIAGES

Toutes nos félicitations et beaucoup d'amour !

Jennifer FARGIER et Mike BERTHINIER
Véronique BONNET et Luc BOISSIERE
Audrey BELVAL et Adrien MUTTE
Virginie LEBRÉ et Maxime BRACHON

DÉCÈS

Toutes nos sincères condoléances

Andrée DEBUISSON épouse GAUBERT
Marie GUEUYUCHIAN épouse ZATOURIAN
Thierry ROCHE
Géraldine BLANC épouse CHAUVIN
Albert POINT
Marthe MÉGY épouse BONNET
Marie-Carmen HARO épouse LIFA
André DELL'AMICO
André BARTHELEMY
Jean-Luc THOMAS
Ange VALVERDE
Hans STÖCKL

Si vous souhaitez nous rencontrer pour des questions diverses, M. Borghini (maire), Mmes Santiago (adjointe), Caire (adjointe) et Mansuy (conseillère municipale déléguée) peuvent vous recevoir sur rendez-vous. Une demande écrite par mail avec l'objet de votre demande et vos coordonnées téléphoniques est le plus simple.
LA MAIRIE : 04 92 78 63 18
mairie.labrillanne04700@orange.fr